

Direction départementale des territoires et de la mer Délégation à la mer et au littoral Service du littoral Unité cultures marines

CAHIER

ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP 22-04-CC du 04/07/2022 au 03/08/2022

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

🗖 la Mairie de :				
☐ le Service dé	localisé de :			
	les d'autorisations de cul lique par affiche apposée			
Les mair	ies de : LA FORET-FOUESI	NANT, FOUESNAN	T , CONCARNEA	J et BENODET
Les locaux de l CONCARNEAU	a Direction départemen	tale des territoires	et de la mer d	e QUIMPER et
□ N'ont pas fa	ait l'objet d'observations			
□ Ont fait l'ob	ojet des observations ci-jo	pintes		
Fait à		, le		